

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Indicateur à la phénolphtaléine 1

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: PH1605K12SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Inflammable

Liquides inflammables, catégorie 2



Irritant

Toxicité systémique pour certains organes cibles apres exposition unique, catégorie 3

Irritation des yeux, catégorie 2A

Liquide inflammable. 2.

Irritation des yeux 2.

STOT SE. 3.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Provoque une grave irritation des yeux.

Peut causer la somnolence ou vertiges.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Conserver le conteneur bien fermé.

Bien se laver la peau après utilisation.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.
 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.
 Entreposer dans un endroit fermé à clé.
 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 67-63-0	Isopropanol	<19.65 %
CAS 77-09-8	Phénolphtaléine	<0.42 %
CAS 64-17-5	Éthanol, 95 % ACS	<9.8625 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>60.17 %
CAS 67-56-1	Méthanol	<9.8975 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer ou laver l'œil exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin. (ophtalmologiste).

Après ingestion :

Faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Des difficultés respiratoires. Mal de tête. Est susceptible de provoquer brûlures, sensations de piqûre et lésions possibles de la cornée et de la conjonctive. Résulte en un dessèchement et une fissuration de la peau qui sont susceptibles d'entraîner des infections secondaires et une dermatite. Peut causer des nausées, des

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

vomissements et de la diarrhée. environ 250ml (Isopropanol) représente la dose létale pour un humain adulte. Est susceptible de causer une légère irritation des muqueuses et des voies aériennes supérieures. Irritation, toutes les voies d'exposition. Phenolphthalein is a possible cancer hazard. Exposition prolongée peut provoquer des effets nocifs sur la reproduction. Peut causer des lésions rénales. Peut causer une réaction cutanée allergique. Alcool éthylique : Système nerveux central, dépression et narcose, Dommages cardiaques. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques, et toxicologiques n'ont pas été étudiées à fond. Alcool éthylique : Estomac - Irrégularités - Fondé sur la preuve humaine.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Le jet d'eau peut être utilisé pour diluer les déversements aux mélanges non inflammables.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à des sources d'inflammation lointaines et provoquer un retour de flamme. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie, évacuer les déversements non enflammés et les vapeurs hors de la zone d'incendie.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols. Le jet d'eau peut être utilisé pour diluer les déversements aux mélanges non inflammables.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Toujours appliquer les réglementations locales. Voir Section 13. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Éliminer toute source d'allumage. Contenir le déversement, puis le recueillir. Ne pas déverser dans les égouts. Absorber avec une matière absorbante non combustible comme du sable ou de la terre et mettre sous contenant avant élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter les

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Entreposer dans un endroit sûr, dans un lieu destiné aux produits inflammables et éloigné de toute source d'inflammation. Entreposer dans un endroit fermé à clé. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

67-63-0, Isopropanol, ACGIH: 400 ppm STEL ; 200 ppm MPT.
67-63-0, Isopropanol , NIOSH : 500 ppm LECT ; 1225 mg/m³ LECT.
67-63-0, Isopropanol , NIOSH : 400 ppm MPT ; 980 mg/m³ MPT.
64-17-5, Éthanol, MPT 1000 ppm É.-U. ACGIH.
64-17-5, Éthanol, MPT 1000 ppm 1900 mg/m³ É.-U, OSHA.
64-17-5, Éthanol, MPT 1000 ppm 1900 mg/m³ É.-U, NIOSH.
67-56-1, Méthanol., MPT 200 ppm É.-U. ACGIH.
67-56-1, Méthanol., MPT 200 ppm 260 mg/m³ É.-U. OSHA.
67-56-1, Méthanol., MPT 200 ppm 260 mg/m³ É.-U. NIOSH.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Effectuez un entretien de routine. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Alcool doux	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	2,1
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1			
Point de fusion / congélation:	-88 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau :
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 82 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	2,88	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications. Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Oxydants forts, chaleur, étincelles, flammes nues. Attaque certaines formes de caoutchouc, de plastique et de revêtements. Peut réagir avec de l'aluminium métal et dégager de l'hydrogène gazeux. Aldéhydes, Les oxydes de métaux peuvent déclencher l'inflammation.

Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs âcres et irritantes comprenant des oxydes de carbone toxiques, chauffant jusqu'à la combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 Dermique - Lapin - 17.100 mg/kg 67-56-1.

DL50 Orale - rat - 5045 mg/kg 67-63-0.

DL50 Dermique - Lapin - 12.800 mg/kg 67-63-0.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau:

DL50 Dermique - Lapin - 12.800 mg/kg 67-63-0.

Peau - Résultat avec le lapin : Ne pas d'irritation de la peau. - 24 heures. 64-17-5.

Domages/irritations oculaires sévères:

Yeux - Lapin Résultat : Irritation oculaire - 24 heures 67-63-0.

Yeux - Lapin Résultat : Légère irritation des yeux - 24 - heures. 64-17-5.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

64-17-5: Cancérogénicité - Souris - orale Tumorigène: Agent tumorigène équivoque selon les critères du registre RTECS. Foie: Tumeurs. Sang: Lymphomes y compris maladie de Hodgkin.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice:

64-17-5: Toxicité reproductrice - Human - female - Orale Effets sur les nouveaux-nés : Score d'Apgar (humains uniquement). Effets sur les nouveaux-nés : Autres mesures ou effets néonataux. Effets sur les nouveaux-nés : Toxicomanie.

STOT exposition simple et répétée:

67-63-0: Inhalation, Orale - Peut causer de la somnolence ou du vertige.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

67-63-0, CL50 - Pimephales promelas (méné à tête de boule) - 9,640,00 mg/l - 96 h.

67-63-0, CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 5102,00 mg/l - 24 heures.

67-63-0, Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 6.851 mg/l - 24 heures.

67-63-0, CE50 - Desmodesmus subspicatus (algue vert) - > 2000,00 mg/l - 72 heures.

67-63-0, CE50 - Algues - > 1.000,00 mg/l - 24 heures.

67-56-1, Mortalité CL50 - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) - 15,400.0 mg/l - 96 h.

67-56-1, NOEC - Oryzias latipes - 7900 mg/l - 200 heures.

67-56-1, CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - > 10.000,00 mg/l - 48 heures.

67-56-1, Inhibition de la croissance CE50 - Scenedesmus capricornutum (algues d'eau douce) - 22.000.0 mg/l - 96 heures.

Persistance et dégradabilité:

67-56-1: aérobic Résultat : 72 % - rapidly biodegradable. 67-56-1: Bioaccumulation cyprinus carpio (Carpe) - 72 jours à 20 °C Facteur de bioconcentration(FBC) : 1.

Potentiel bioaccumulatif:

67-56-1: Quantité importante d'oxygène biochimique (BOD) 600 - 1,120 mg/g. 67-56-1: Exigences chimiques en oxygène(COD) 1420 mg/g.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables:

L'isopropanol cause une toxicité aigüe entraînant la mort d'animaux et un faible taux de croissance et la mort de plantes. Les effets toxiques chroniques peuvent être une espérance de vie raccourcie, une fécondité réduite, des problèmes de reproduction et des changements d'apparence et / ou de comportement chez les animaux.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Éponger le liquide à l'aide d'une matière absorbante inerte. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Ne pas déverser dans les égouts. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Les

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Faire brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'un système d'épuration. Attention, faire preuve d'extrême prudence lors de la mise à feu car ce matériau est hautement inflammable.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1993

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquides inflammables, N.S.A. (contient de l'isopropanol).

Classe de risques: 3

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquides inflammables, N.S.A. (contient de l'isopropanol).

Classe de risques: 3

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Incendie

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

67-63-0 Isopropanol.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Indicateur à la phénolphtaléine 1

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-0

HMIS: 1-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).